



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Fort-de-France, le 31 Mars 2022

Procès-verbal de la Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB) du 31/03/2022 10h à 12h (Salle Jean-Claude Thémia à la DAAF)

1. COMPOSITION DE LA COMMISSION

Étaient présents avec voix délibérative :

Voir Annexe 1.

21 membres sont présents ou représentés sur un total de 37 membres.

Étaient présents à titre consultatif :

CTM	NEGOUAI	Françoise
CTM	BAHUAUD	Anthony
CBNMartinique	VISCARDI	Guillaume
DAAF	BRUN	Manuel
DAAF	MOUCHE	Juliette
ALBIOMA	ARDON	Mélanie
FEMABOIS	LOUIS-ELIZABETH	Martine

Le quorum étant atteint, M. PFISTER, représentant le Préfet, qui copréside la séance avec M. ZOBDA, représentant du PCE, déclare que la commission peut valablement délibérer et ouvre la séance.

L'ordre du jour :

- Validation du PV de la séance du 08/12/2020
- Point d'actualité
- Bilan des groupes de travail sur 2021 (formation, interprofession, inventaire et itinéraires techniques, productions sous couvert forestier)
- Présentation de l'outil de pilotage du PRFB
- Bilan du chantier test d'exploitation réalisé par l'ONF
- Décision sur la définition des productions sous couvert forestier
- Décision sur le rôle de Centre Régional de la Propriété Forestière de la DAAF
- Décision de création d'un COPIL de la CRFB

M. Vincent PFISTER présente les travaux antérieurs qui ont été efficaces, car ils ont été validés par le Ministère de l'Agriculture. Le PRFB a fait l'objet d'un arrêté ministériel de reconnaissance le 22 janvier 2021. Par la suite, des groupes de travail ont été formés autour des commissions.

2.VALIDATION DU PV PRECEDENT :

Le Procès-verbal de la CRFB précédente est approuvé à l'unanimité. Il n'y a pas de remarque.

3.POINT D'ACTUALITE :

Les assises de la forêt

Juliette MOUCHE (DAAF) souhaite revenir sur les assises de la forêt et du bois au niveau national qui se sont tenues autour de 4 thématiques :

- La connaissance des forêts et le changement climatique ;
- Les financements dédiés à la diversification des essences sur les forêts ;
- La compétitivité de la filière ;
- Mode de gouvernance a été la filière.

Une deuxième journée des assises a été dédiée aux forêts des outre-mer, ce qui témoigne de l'intérêt porté.

En effet, les inventaires forestiers sont moins élaborés dans les DROM, ce qui implique une attention particulière. Le financement d'un tel inventaire a été évoqué afin de promouvoir la mise en valeur de la forêt.

Brigitte SCHRIVE mentionne que le conseil supérieur de la forêt et du bois n'a pas de représentation locale au niveau des DROM. Dans le cadre des assises de la forêt et du bois, il a été demandé d'ouvrir un siège.

Le label « bas carbone » permet de contribuer à la réduction des émissions de CO2. Il n'y avait pas de label pour les forêts tropicales : les assises de la forêt et du bois ont pris la décision de faire un travail de recherche et de développement afin d'utiliser ce label pour la forêt tropicale, notamment pour des projets de reboisement.

- La candidature de l'UNESCO

Juliette MOUCHE propose de faire un point sur la candidature UNESCO.

Mme. Françoise NEGOUAI (CTM) prend la parole et rappelle le contexte géographique de la zone concerné (Montagne Pelée et Piton). Elle met en avant l'évaluation de l'UICN, qui a remis un rapport intermédiaire en décembre 2021. Le rapport faisait l'état des préoccupations relatives au maintien de la chasse et de la sylviculture dans le bien.

Au niveau de la sylviculture sur le périmètre initial, la surface forestière est répartie à 80% (12 046 ha) en forêt publique et 20% (3010 ha) en forêt privée. 7,4% (1120 ha) des forêts du bien peuvent être soumises à de l'exploitation, tandis que seuls 5,2% sont exploitables.

Suite à la révision du périmètre, la candidature s'étend sur environ 13 980 ha ce qui représente 29% des forêts de la Martinique. Le périmètre révisé concerne également 78,5% des forêts publiques et 21,5% de forêt privée. Il y a 116 hectares de forêt en sylviculture de production pour la forêt publique.

Les assiettes de coupe ont été identifiées chaque année. Une première évaluation du manque à gagner du fait des réglementations liées à la candidature UNESCO a été mentionné et sera affiné en fonction de la réalité.

M. Kora BERNABE (Représentant de la propriété forestière des particuliers) intervient sur les problématiques au niveau des forêts publiques et privées. A terme la sylviculture de production ne sera plus possible malgré la réduction du périmètre.

80% des propriétaires forestiers ne sont pas au fait de l'impossibilité de production de bois relativement à la candidature UNESCO. En parallèle, des plans simples de gestion (PSG) sont en train d'être mis en place dans des objectifs de production de bois et de productions sous couvert forestier.

M. Dario EUPHROSINE (Fédération Des Chasseurs) intervient sur le sujet de la chasse. Selon la dernière réunion, les terrains privés ne pourront pas être chassables. Sauf que le droit de chasse, après consultation de l'avocat, revient aux propriétaires privés. Il faudra donc acheter les terrains, pour obtenir le droit de chasse. Une discussion avec les chasseurs a eu lieu, une proposition a été faite. La fédération départementale des chasseurs est en désaccord et souhaite maintenir des baux de chasse.

Il évoque également la problématique du braconnage et des actions de veille sanitaire sur la préservation qui est réalisée par l'association régulièrement.

M. David ZOBDA (Conseiller exécutif) prend la parole sur la volonté de la protection de la forêt. La première réunion avec le Comité des chasseurs s'est très bien passée. Il sera nécessaire, lors d'une seconde réunion de discuter de la réglementation et de l'organisation de la chasse. Des moyens de concilier les deux projets seront discutés. Il met en avant le rôle des chasseurs. Il avait la capacité de réduire le périmètre de 7% ; au-delà de 8% la candidature est à revoir. Il y aura des discussions au cas par cas pour trouver de bons compromis.

4.BILAN DES GROUPES DE TRAVAIL SUR 2021

Mme. Juliette MOUCHE (DAAF) prend la parole sur les 4 groupes de travail (GT), sur les projets prioritaires des acteurs du PRFB. Il y a eu des réunions cette semaine avec ces GT, ce qui a permis de faire un point sur 2021 et d'échanger avec les acteurs.

- **GT interprofession (pilotage DAAF) :**
 - Travail sur la reconnaissance du statut des forestiers
 - Contact pris avec l'interprofession de Bretagne
 - Recensement des besoins des exploitants
- **Travail à réaliser**
 - Mise en valeur de l'aubier -> étude de marché
 - Réflexion à long terme sur les essences à planter
 - Structure collective d'exploitation

- **GT Productions sous couvert forestier (pilotage ONF)**
 - Recensement des projets
 - Rédaction d'itinéraires techniques (cacao et vanille)
 - Discussion autour d'une proposition de définition
- **Travail à réaliser**
 - Construction d'un cahier des charges pour les propriétaires (code de bonnes pratiques sylvicoles)
 - Recensement plus détaillé des possibilités par types de milieux

- **GT Formation (co pilotage FEMABOIS- CTM)**
 - Travail sur les conditions de mise en œuvre d'un Contrat d'Etudes Prospectives
 - Réflexions sur les formations existantes et leurs difficultés
 - Discussions autour des débouchés de la filière bois (Menuiserie, artisanat, monuments historiques...)
- **Travail à réaliser**
 - Prospections sur la création d'une filière apprentissage locale et le développement d'une offre de formations adaptées (certifiantes ou non)
 - Développer la valorisation des métiers du bois (jeunes, reconversion...)
 - Faire évoluer la reconnaissance des professions liées à la forêt et au bois pour prise en charge OPCO.

- **GT Itinéraires Techniques et Inventaire (pilotage à désigner)**
 - Elaboration d'une base de données des espèces forestières (et autres) et leurs différentes caractéristiques (milieu, origine, utilisation) destinée à être partagée, complétée et validée par le groupe de travail et la CRFB
 - Etude Inventaire et typologie de peuplements des forêts privées en cours (DAAF – Sima-Pecat)
 - Début de rédaction du Schéma Régional de Gestion Sylvicole (parties descriptives)
- **Travail à réaliser**
 - Choix d'un nouveau pilote
 - Discussion autour d'une liste d'espèces forestières indigènes et d'une liste d'espèces naturalisées pour validation en CRFB
 - Finalisation de la typologie de peuplements et début de réflexion sur les recommandations de gestion pour les forêts privées destinées à constituer le SRGS

5. PRESENTATION DE L'OUTIL DE PILOTAGE DU PRFB

Mme. Juliette MOUCHE (DAAF) présente l'outil de pilotage afin de suivre et de prioriser les multitudes d'actions. Le document qui a été remis est un exemple des fiches d'acteurs qui ont été construites.

afin que chaque responsable puisse avoir la fiche des actions pour lesquelles il est pressenti d'intervenir.

L'outil comporte :

- Un onglet pilotage et suivi
- Un onglet tri pour prioriser
- Des fiches acteurs pour chacun des responsables nommés comme tel dans le PRFB
- Les fiches, une fois finalisées, seront envoyées à chaque responsable pour une prise de connaissance. Le retour des avis sera attendu.

6. BILAN DU CHANTIER TEST DE L'EXPLOITATION RÉALISÉ PAR L'ONF

Mme. Juliette MOUCHE (DAAF) enchaîne avec le chantier d'exploitation sur deux parcelles (Morne des Olives-Saint Joseph), plantées en Mahogany à grandes feuilles dans les années 50.

Ce chantier test prévu a été initié en 2017 par voie de convention entre la DAAF et l'ONF afin de réaliser une analyse technique et économique de l'exploitation.

Ce chantier a permis de mettre en avant plusieurs points d'attention, notamment le besoin de formation à la gestion et techniques sylvicoles, dont la coupe forestière (bucheronnage). Ce manquement a posé quelques problématiques au niveau du transport : une partie du bois coupé est perdu.

Il faudrait apporter une amélioration sur le bardage, le transport et la valorisation de l'aubier du Mahogany, afin de compléter la rentabilité des chantiers sylvicoles.

Mme. Brigitte SCHRIVE (ONF) intervient en disant que c'est un chantier novateur. Ce sont les bucherons de l'ONF qui ont travaillé dans ces parcelles. Tous les postes ont besoin d'amélioration. Beaucoup de bois qui ne sont pas valorisés dans des filières pourraient être transformés en biomasse (bois énergie). Il y a un savoir-faire qui est vraiment nécessaire pour des volumes importants.

7. DÉCISION SUR LA DÉFINITION DES PRODUCTIONS SOUS COUVERT FORESTIER

Mme. Juliette MOUCHE explique que la définition a été proposée au sein du GT. Elle permettrait d'avoir une seule et même définition localement qui serait intégrée dans les documents règlementaires.

Définition de l'Agroforesterie dans le cadre des productions sous couvert forestier (PSCF) :

« Désigne les pratiques, nouvelles ou historiques, intégrant l'association d'une ou plusieurs productions annuelles ou pluriannuelles cultivées sous ombrage avec une ou plusieurs espèces ligneuses vivaces, au sein d'une unité forestière de plus de 30 ans. L'objectif est de conserver l'état boisé et la pérennité de la vocation forestière d'une zone donnée tout en favorisant des productions agricoles pour des avantages sociaux, économiques et environnementaux accrus »

Cela se caractérise par :

- Au minimum 3 strates pérennes et comprenant des espèces forestières ligneuses
- Recouvrement des houppiers > 50% par l'ensemble des espèces forestières ;
- Productions agricoles (dont miel, production(s) fruitière(s), maraîchère(s), fleurs, plantes aromatiques et médicinales, produit(s) forestier(s) non ligneux, élevages selon itinéraire(s) technique(s) compatible(s) avec l'état boisé)

Sur 21 votes émis par la Commission, 20 sont favorables et 1 abstention. La définition est adoptée.

8. DÉCISION SUR LE RÔLE DE CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE (CRPF) DE LA DAAF

Mme. Juliette MOUCHE (DAAF) prend la parole concernant le Code forestier. Des missions sont réalisées pour la forêt privée par le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) décliné en région en Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)

Les missions du Centre National de la Propriété Forestière sont définies par le Code forestier à l'article L.321-1 :

- 4° Élaborer les schémas régionaux de gestion sylvicole des bois et forêts des particuliers et les codes de bonnes pratiques sylvicoles ;
- 5° Agréer les plans simples de gestion, dans les conditions prévues aux articles L. 312-2 à L. 312-10, approuver les règlements types de gestion, dans les conditions prévues à l'article L. 313-1, et approuver les programmes des coupes et travaux des adhérents aux codes des bonnes pratiques sylvicoles prévus aux articles L. 124-2 et L. 313-3

Par ailleurs, l'article L.373-1 du même code explicite le cas de la Martinique :

« En Martinique, les missions assignées par le présent code au Centre national de la propriété forestière sont exercées par le centre régional de la propriété forestière ou, lorsqu'il n'a pas été constitué, par le préfet, après avis de la commission régionale de la forêt et du bois. »

La CTM signale vouloir initier des discussions sur la création d'un CRPF.

Dans l'attente, la commission approuve à l'unanimité l'exercice des missions de CRPF par la DAAF.

9. DÉCISION DE CRÉATION D'UN COPIL DE LA CRFB

Françoise NEGOUAI prend la parole pour proposer la création d'un Comité de Suivi de la CRFB composé des 2 co-présidents et des pilotes de groupe de travail (DAAF, ONF, CTM, FEMABOIS, et l'autre pilote) qui assurerait la mise en œuvre et le suivi technique des actions du PRFB. Ce COPIL permettra de renforcer le suivi.

Les missions du Comité de Suivi seraient les suivantes :

CRFB : instance de décision (se réunit 1 fois par an minimum)

- Élabore le programme régional de la forêt et du bois (PRFB)
- Valide la mise en œuvre du PRFB (priorisation des actions, planification, ...)
- Émet des avis sur les documents relatifs aux bois et forêts.
- Assure le suivi des indicateurs et le bilan du PRFB

COSU : instance d'aide à la décision de la CRFB (se réunit 3 fois par an minimum)

- Assure la mise en œuvre et le suivi technique et financier du plan d'actions,
- Prépare la CRFB : restitue l'avancement des travaux, soumet des propositions,
- Programme l'évaluation des actions,

Groupes de travail thématiques (se réunissent tous les 2 mois)

- Assurent la mise en œuvre des actions du PRFB suivant leurs thématiques (identification de personnes ressources, ...)
- Formulent des propositions, avis et recommandations,

C'est une base qui est soumise à l'avis.

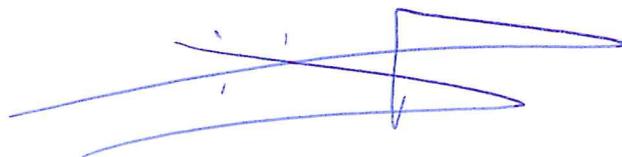
La commission approuve à l'unanimité l'existence de ce COPIL nommé COSU de la CRFB et son co-pilotage par la DAAF et la CTM.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, les participants sont remerciés et la séance est levée.

Fait le **27 JUILLET 2022** à Fort de France

cf

La Directrice de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt,
Secrétaire de séance



3 x 10^5

Annexe 1. Membres présents avec voix délibérative

N°	Liste des membres de la CRFB fixée par l'article D173-1-1 du code forestier	Membres	Noms	Présence pour quorum
1	Le directeur régional des services de l'Etat compétents en matière de forêt	DAAF	PFISTER Vincent	Oui
2	Le directeur régional des services de l'Etat compétents en matière d'environnement	DEAL	JAMIN Ariane	Oui
3	Le directeur régional des services de l'Etat compétents en matière de construction	DEAL	JAMIN Ariane	Pouvoir DEAL
4	Le directeur régional des services de l'Etat compétents en matière de transport	DEAL (environnement)	JAMIN Ariane	Pouvoir DAAF
5	Le directeur régional des services de l'Etat compétents en matière d'entreprises, de concurrence, de consommation, du travail et de l'emploi	DEETS		Non
6	Un représentant de l'Assemblée de Martinique	CTM, représentant du PCE	ZOBDA David	Oui
7	Un représentant des maires des communes de la collectivité territoriale de Martinique désigné par l'association départementale de Martinique	A désigner par l'association des Maires		Non
8	Un représentant du parc naturel régional de la Martinique	A désigner		Non
9	Un représentant de l'Office national des forêts	ONF	SCHRIVE Brigitte	Oui
10	Un représentant de la délégation interrégionale outre-mer de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage	OFB	MARGUENAT Francis	Pouvoir à FDC
11	Un représentant de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	ADEME		Non
12	Un représentant de la chambre d'agriculture	CA		Non

N°	Liste des membres de la CRFB fixée par l'article D173-1-1 du code forestier	Membres	Noms	Présence pour quorum
13	Un représentant de la chambre de commerce et d'industrie de région	CCI		Non
14	Un représentant de la chambre des métiers et de l'artisanat	CMA		Non
15	Deux représentants de la propriété forestière des particuliers	Kora Bernabé (Henry Ozier Lafontaine grand père, propriétaire de forêts au Carbet)	BERNABE Kora	Oui
		SC Habitation Pecoul (Olivier Duchamp propriétaire de forêt à Basse-Pointe)		Non
		Suppléant : Laurence Marraud des Grottes (Habitation Céron, 06 96 21 63 78)		Non
		Suppléant : Guillaume de MEILLAC		Non
16	Un représentant de la propriété forestière des bois et forêts relevant du 2° du I de l'article L. 211-1	CTM	CHLOE Fred	Oui
17	Un représentant des coopératives forestières	Coopérative Martinique bois	FLORIMOND Bernard	Oui
18	Un représentant des entreprises de travaux forestiers	Pas de représentant		Non
19	Un représentant des experts forestiers	Pas de représentant		Non
20	Un représentant des producteurs de plants forestiers		HAYOT Marcelino	Oui
		Credit Meuble Sarl		Non
21	Trois représentants des industries du bois	Manufacture musicale des iles	SULLY Cally	Oui
		L'art créele développement	Pouvoir	Pouvoir SULLY
22	Le président de la structure interprofessionnelle régionale du secteur de la forêt et du bois	Femabois	DEMOUSSEAU Olivier	Oui

N°	Liste des membres de la CRFB fixée par l'article D173-1-1 du code forestier	Membres	Noms	Présence pour quorum
23	Un représentant du secteur de la production d'énergie renouvelable	Albioma	JEANNESSON Matthieu	Oui
24	Deux représentants des salariés de la forêt et des professions du bois	VINCENT Hector: Employé de la société Joseph Cotrell- bois		Pouvoir FEMABOIS
		Minot FRED: Employé de l'art créole développement OU		Non
		Minot Joël : Employé de l'art créole développement		Non
25	Un représentant d'associations d'usagers de la forêt	Comité de la randonnée pédestre de Martinique		Non
26	Deux représentants d'associations de protection de l'environnement agréées	ASSAUPAMAR	GALLET DE SAINT – AUBIN Pierre	Oui
		APNE	PULVAL DADY Lucien	Oui
27	Un représentant des gestionnaires d'espaces naturels	Conservatoire du Littoral		POUVOIR ONF
28	Un représentant des fédérations départementales des chasseurs	Fédération Départementale des Chasseurs	EUPHROSINE Dario	Oui
		Pascal Saffache (géographe)		Non
29	Des personnalités qualifiées, dans la limite de cinq, nommées sur proposition conjointe du préfet de région et du président du conseil exécutif de Martinique	Marie-France Duval (directrice du CIRAD)		Non
		Patrick Quenehervé (directeur de l'IRD)		Non
		Vincent Guerrere (Directeur Sima-Pecat)		Pouvoir HAYOT Marcelino

